

OBJET : Fête des Tulipes

Samedi 20 et dimanche 21 avril 2024

11h00 – 19h00 / Parc de la Légion d'Honneur

Fiche d'inscription Producteurs & Artisans

Nom de la structure :

Nom du responsable :

Fonction :

Adresse :

Téléphone fixe :

Portable :

E-mail :

N° RCS/RM/SIRET :

Nom et numéro de portable de la personne référente présente sur place le jour J (si différente) :

.....

Thème traité sur le stand :

Texte de présentation de l'activité/produits (et joindre plaquette éventuellement) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Précisez dans quelle dimension votre stand a une pratique écoresponsable :

.....
.....
.....
.....

Fourchette de prix :

Puissance électrique utilisée en Watts :

La ville fournit un stand 3mx3m, deux tables 2mx0,80m et 3 chaises. Pour toute demande spécifique, nous consulter.

Je souhaite (Cochez votre choix) :

- Un emplacement sans électricité - 100€
- Un emplacement avec électricité - 150€
- Je souhaite éventuellement proposer des formules de dégustations OU des animations/démonstrations * :

Description :

.....

Documents officiels à joindre :

- Extrait de KBIS, ou d'inscription au répertoire des métiers, ou déclaration d'auto-entrepreneur, le document fourni datant de moins de 3 mois ;
- Carte professionnel commerçant non sédentaire ;
- Attestation d'assurance multirisque de l'année en cours (RC, incendie, vol et vandalisme) ;
- La déclaration concernant les établissements préparant, transformant, manipulant, exposant, mettant en vente, entreposant ou transportant des denrées animales ou d'origine animale - CERFA 13984*05 ;
- Des photos de vos produits et de votre stand.

Fiche à renvoyer avant le 29 février 2024 accompagnée, de l'ensemble des pièces et de votre chèque à l'ordre du Trésor Public à :**

Mairie de Saint-Denis // Jérôme De Oliveira// Direction du commerce// Immeuble Saint Jean
BP 269 // 93 205 Saint-Denis Cedex

Contact : Jerome.de-oliveira@ville-saint-denis.fr

* Nous reviendrons vers vous pour parler de ce projet, s'il est accepté.

** Les demandes seront traitées dans l'ordre de réception. Seule la réception du chèque garantit la confirmation de votre inscription. Les chèques seront encaissés à l'issue de la manifestation, sauf en cas d'annulation plus de 8 jours avant la fête.

Conseil : Une mise en scène travaillée de l'espace et des tentes, afin d'accentuer l'aspect festif, convivial et attractif de la Fête des Tulipes, est attendue pour chaque exposant. Durant les deux jours de participation, n'hésitez pas à investir TOUT l'espace, à le décorer IMPERATIVEMENT sur la thématique de l'évènement.

J'atteste sur l'honneur que les renseignements ci-dessus et contenus dans la fiche de présentation sont exacts.

Je m'engage à assurer les biens et matériels exposés pendant la Fête des Tulipes et à respecter les lieux et biens mis à ma disposition par la ville de Saint-Denis. La ville s'engage à organiser le gardiennage du parc durant la manifestation mais ne saurait être tenue responsable des dommages survenus à cette occasion.

Fait à :

SIGNATURE

précédée de la mention « Lu et approuvé » et cachet

Le :